

CHUTE DE VALLIERES

DEMANDE DE CONCESSION

Plan sommaire des lieux et des ouvrages
au 1/25 000ème

Légende :  Limite de commune
 Périmètre des servitudes
(la limite se situe à l'extérieur du trait)

PERIMETRE DES SERVITUDES
à l'intérieur duquel pourront
être appliquées les servitudes
prévues à l'article 4 de la loi
du 16 octobre 1919

CENTRALE DE VALLIERES
Débit équipé : 100 m³/s
Puissance installée : 15,20 MW
Niveau restitution : 291,00 NGFA

BARRAGE - PRISE D'EAU
Retenue normale : 309,75 NGFA

